



Auch le 31 janvier 2022

Le 18 novembre 2021, les agents de nos collectivités du Grand Auch Cœur de Gascogne se sont mis en grève à la suite de l'échec du « dialogue social » sur le temps de travail. Malgré un nombre incalculable de réunion à ce sujet, depuis un an et demi, le « dialogue » était à sens unique. Il consistait à être d'accord avec les propositions technocratiques. Nos analyses et revendications n'étaient que peux, ou pas prises en compte. Nous étions nombreux à être fatigués et agacés par ce mépris. La grève était devenue inévitable !

Le personnel s'était rassemblé nombreux devant la mairie en attendant l'ouverture d'une réelle négociation avec l'équipe politique municipale. Mais le choix du maire fut de tenir son planning en banalisant l'action de grève des personnels communal. Selon son agenda, les négociations ne débuteraient seulement que l'après-midi... Le maire allant même jusqu'à sortir au milieu des grévistes pour se rendre ailleurs. Le mépris envers le mouvement était clairement affiché.

Interloqués par la scène, certains grévistes se sont mis à le huer et c'est là que notre camarade animateur de la CSD 32 a manqué de sang-froid en laissant sortir des mots inappropriés. Notre camarade s'est très rapidement repris et a exprimé des excuses aux grévistes. Immédiatement, le syndicat témoignait également des regrets par écrit en demandant une rencontre entre le maire et notre camarade. Malgré ça, tout est resté sans réponse. Pire, un courrier fut adressé au Secrétaire Général de la CGT, Philippe Martinez, signé « les élus du conseil municipal ». Nous apprenions par la suite que cette lettre ne faisait pas l'unanimité au sein du conseil municipal mais que « soi-disant » elle avait été adressée trop rapidement, par erreur et qu'elle avait également fuitée dans la presse... Manque de démocratie ? Volonté de nuire à notre camarade et à la CGT ? Esprit revanchard par rapport à un syndicat actif et dynamique ? A partir de là, tout était imaginable...

En accord avec direction confédérale, la direction de l'UD du Gers (32) demandait audience au Maire. Ce rendez-vous fut un échec de plus. Le Maire n'avait visiblement pas envie de parler... Il s'est rapidement montré très énervé en mettant un terme à la réunion au bout de cinq minutes. D'esprit très vif, nous notions une fois de plus que M. le Maire avait à son tour perdu son sang-froid en exprimant des mots sans élégance à l'égard de notre délégation. D'ailleurs, il ne s'en est toujours pas excusé...

Par la suite, notre secrétaire de CSD a reçu une convocation à un entretien préalable à une sanction disciplinaire de niveau 1. Ce sont l'actuel et l'ancien secrétaire du syndicat du Grand Auch qui l'ont accompagné. L'entretien c'est bien passé dans état d'esprit qui semblait de confiance. Le Président parlait d'une sanction symbolique, qui n'aurait ni d'incidence sur la carrière, ou sur la rémunération. Le Président nous a indiqué que les excuses lui semblaient sincères en ajoutant que c'est une « erreur » à ne plus commettre. Confiants, nous sommes sortis de cet entretien convaincus que la sanction serait un rappel à l'ordre ou un simple avertissement...mais c'est un blâme qui lui fut signifié par son autorité d'emploi.

Dans notre collectivité, un agent sanctionné à ce niveau n'a pas droit à une promotion ! En cas de mutation, ce niveau reste 3 ans dans le dossier ! Pour nous, la parole n'était pas tenue et cette sanction, plus que « symbolique », venait souffler sur les braises.

La FDSP a adressé au Président un courrier de soutien à notre camarade. Plusieurs syndicats lui ont également adressé des motions de soutien. L'Union Départementale du Gers a immédiatement demandé audience au Président de la communauté de commune en organisant un rassemblement de soutien.

Le 26 janvier, après plus de 2h de longs échanges, la collectivité décidait de remplacer le blâme par un simple avertissement.

Si les violences de quelque nature qu'elles soient, ne sont pas acceptable, rappelons que celle du patronat, fût-il un employeur public, en accroissant le temps de travail, réduisant le temps passé avec sa famille, ou en diminuant les salaires, cette violence contraint autant les loisirs que les possibilités d'élévation dans la société. Et, en exerçant un pouvoir arbitraire contre les droits des travailleurs, c'est notre dignité même qui est remise en cause.

Puisqu'ils se sont sentis attaqués en tant que Socialiste, et qu'il fut reproché à notre camarade des violences à ce point douloureuses, laissez-nous rappeler les propos d'un autre Socialiste, lui aussi élu de la République, qui, face à un Clémenceau fustigeant les violences ouvrières lors des grèves de 1906, rappelait à la chambre des députés leur réelle provenance.

« Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huit clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclat de voix, (...) ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continueront la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit. »

Le syndicat CGT Maire d'Auch / Grand Auch